

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux éligibles de Latécoère (la « Société ») ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues aux articles L.225-297-1, II et L. 225-197-2 du Code de commerce.

A. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PERFORMANCE LATECOERE

Plan d'attribution gratuite d'actions de performance approuvé par le Conseil d'administration le 22 septembre 2015 et modifié le 19 mai 2017 : *Management Incentive Plan 1*

Le Conseil d'Administration a décidé au cours de sa réunion du 22 septembre 2015 de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance de la Société au bénéfice de certains mandataires sociaux et/ou salariés membres du Comité Exécutif de la Société, faisant ainsi usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 15 juillet 2015 sur seconde convocation, aux termes de sa 35^{ème} résolution, d'attribuer jusqu'à 3,5 % du capital de la Société, intitulé *Management Incentive Plan 1*.

L'attribution gratuite d'actions de performance de la Société porte sur un nombre total maximum d'actions égal à 2,5% du nombre d'actions composant le capital de la Société au 22 septembre 2015, ce qui représente un nombre total maximum de 2.333.680 actions.

L'attribution des actions se fait en quatre tranches successives correspondant respectivement aux exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Société. Elle est conditionnée, pour chaque bénéficiaire, à la constatation par le Conseil d'Administration que ledit bénéficiaire occupe toujours au 31 décembre de l'exercice social concerné des fonctions de mandataire social et/ou de salarié de la Société, et que la condition de performance boursière et la condition de performance économique ont été satisfaites au titre de l'exercice concerné.

Au cours de sa réunion du 5 mars 2018, le Conseil d'Administration a pris connaissance de la constatation par le Comité des Nominations et des Rémunérations de l'atteinte sur l'exercice 2017 de la Condition de Performance Boursière ci-dessus mentionnée et de la non atteinte de la Condition de performance économique.

En conséquence, faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2016 (Dix-huitième résolution) le Conseil d'Administration a attribué 423.566 actions de performance de la Société au profit de certains mandataires sociaux et/ou salarié membres du Comité Exécutif de la Société au titre de la Tranche 3 du *Management Incentive Plan 1*.

B. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS A TOUS LES SALARIES DU GROUPE LATECOERE EN FRANCE

Plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil d'administration le 5 mars 2018 : (*PAGA*)

Faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2016 (Dix-huitième résolution), le Conseil d'Administration a décidé au cours de sa réunion du 5 mars 2018 de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés françaises du Groupe.

La date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'administration au 5 mars 2019, sous réserve que leur contrat de travail soit en vigueur et que le bénéficiaire ne soit pas en période de préavis à la date d'attribution définitive, du fait d'une démission, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, sauf exceptions définies (décès, invalidité, départ en retraite ou décision discrétionnaire du Conseil d'administration).

Aucune condition de performance n'est applicable.

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction de la condition de présence susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation s'ensuivra, d'un (1) an à compter du 5 mars 2019, sauf cas de versement sur un PEE, auquel cas les actions ne seront disponibles qu'au terme d'un délai de cinq (5) ans.

C. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2018

I. Actions de performance attribuées en 2018 au Directeur Général, Yannick Assouad

	Nombre d'actions de performance attribuées	Valeur des actions ⁽¹⁾ (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Actions de performance attribuées durant l'exercice 2018 au Directeur Général de Latécoère par Latécoère et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	250.000	4,69	05/03/2018
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Directeur Général de Latécoère par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	N/A	N/A	N/A

(1) Cours d'ouverture au jour de l'attribution, le 5 mars 2018.

II. Actions gratuites et ou de performance attribuées en 2018 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions ⁽²⁾ (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Total des actions gratuites et ou de performance attribuées durant l'exercice par Latécoère et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de Latécoère non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ⁽¹⁾	153.763	4,69	05/03/2018
Identité du salarié bénéficiaire			
Sébastien ROUGE	50.300	4,69	05/03/2018
Thierry MOOTZ	41.606	4,69	05/03/2018
Emmanuel REMY	24.803	4,69	05/03/2018
Hervé BLANCHARD	24.503	4,69	05/03/2018
Serge BERENGER	12.551	4,69	05/03/2018

(1) Etant précisé que le nombre de salariés de Latécoère non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé est inférieur à 10.

(2) Cours d'ouverture au jour de l'attribution, le 5 mars 2018.

III. Actions gratuites attribuées en 2018 à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre de salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions ⁽²⁾ (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Latécoère à l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe en France ⁽¹⁾	471.600	1.572		05/03/2018

(1) Etant précisé qu'aucune action n'a été attribuée par les sociétés ou groupements liés à Latécoère au cours de l'exercice et qu'aucune action n'a été attribuée par Latécoère aux salariés de ses filiales étrangères.

(2) Cours d'ouverture au jour de l'attribution, le 5 mars 2018.

Il n'est pas détaillé ci-après de tableau des bénéficiaires par catégorie de salarié puisque la répartition des actions gratuites est rigoureusement uniforme : 300 actions ont été attribuées gratuitement à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, quelle que soit la catégorie d'appartenance des salariés.

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, est tenu à disposition des actionnaires au siège social de la Société et sera porté directement à leur connaissance lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 13 mai 2019.

Le Conseil d'Administration